Il faudra bien en arriver pour le transport des corps au service du corbillards. Il faut donc examiner les tarifs, et ceci est du ressort du Conseil municipal, pour le service extérieur. Une commission spéciale examinera la question.

M. le Maire dit encore qu'à son avis le transport des corps sera gratuit pour les indigents et ne dépassera pas 10 à 12 francs pour les ouvriers.

« Comme chargé de la police municipale, j'estime que le transport des corps ne pourra plus s'effectuer à bras ; ce sera à la commission spéciale à déterminer les conditions de transport par corbillards. »

Après une courte suspension de séance le Conseil désigne pour faire de cette commission MM. Orelio, Destombes, Cordier, Cocheteux, Coppin, Charles Loridan, Marlin.

Fermeture des guichets de la poste le dimanche

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la demande formulée par le Receveur des Postes de fermer les guichets de la poste, les dimanches et jours fériés, à une heure de l'après-midi.

Puis la séance est levée.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 29 mars 1900

Présidence de M. Sée, vice-président

Echos de la Mi-Carême

Les manifestations

Emile Boville, 18 ans, ouvrier de filature, demeurant à Roubaix, rue Milton, 14, qui avait été arrêté le jour de la Mi-Carême au cours d'une bagarre provoquée par le passage d'un char, a comparu, hier après-midi, devant le Tribunal correctionnel de Lille, sous l'inculpation d'outrages à des agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions. Boville comparaît libre, son arrestation n'a pas été maintenue par le Parquet qui l'a mis en liberté provisoire.

Deux témoins ont été cités par le Parquet, l'agent Delecueillerie et l'agent Marissal.

L'agent Delecueillerie est entendu le premier : il ne fait pas sa déposition. M. le Président se contente de résumer les faits et l'agent répond « oui » à chaque instant. « C'était au passage d'un char de la Jeunesse Républicaine anticollectiviste, dit M. le Président, rue de l'Epeule, on chantait une romance anticollectiviste; il y a des gens qui ont riposté, qui ont chanté l'*Internationale !* « Vous avez remarqué Boville ? » — « Oui ». — « Il sifflait et adressait des épithètes injurieuses ? » — « Oui ». — Vous lui avez fait des observations, vous lui avez même pris son sifflet, il a mal reçu vos observations ; alors il vous a injurié. Qu'est-ce qu'il vous a dit ? » — R. « Il nous a traités de vauriens, fainéants et de voyous. »

L'agent Marissal fait la même déposition. Il ajoute qu'il a parfaitement vu Boville siffler avec énergie et crier : A bas la calotte ! Il précise encore les injures et les circonstances de l'arrestation : au coin de la rue des Arts, un rassemblement hostile aux agents s'est formé, appuyé d'une quinzaine d'amis de Boville et qui essayèrent de s'opposer à son arrestation ; on a même dû emmener au poste l'un d'eux que l'on a ensuite relâché. M. le Président fait connaître que les renseignements fournis sur l'inculpé sont bons ; il n'a jamais été condamné.

L'interrogatoire de Boville amène des dénégations ; il reconnaît avoir sifflé, mais il prétend que, sans dire un mot, les agents lui ont retiré brusquement le sifflet de la bouche.

M. le Président. — Ce n'était pas une raison pour les injurier : si vous croyiez qu'ils avaient outrepassé leurs droits, il fallait porter plainte contre eux.

L'inculpé. — Je n'ai rien dit, j'étais trop émotionné.

M. le Président. — Alors vous niez les injures ?

Le prévenu. — Non ça, j'ai sifflé à outrance, mais je n'ai rien dit aux agents.

Cela n'empêche pas le Tribunal, après quelques instants de délibération, de déclarer que, malgré les dénégations de l'inculpé, le délit d'outrages est suffisamment établi ; en conséquence, tout en tenant compte des circonstances de l'affaire, il condamne Emile Boville à 24 heures d'emprisonnement avec sursis.

« Allez, lui dit M. le président, et ne recommencez plus ! »

UNE GRAVE AFFAIRE DE VIOLENCES. — Nous avons annoncé il y a huit jours l'arrestation d'un nommé Jules Delsalle, 28 ans, tisserand à Roubaix rue de Lannoy, cour Boyaval, inculpé de graves violences ; étant allé rendre visite à son amie rue de Lille, il avait trouvé seule la jeune fille de ce dernier, Germaine Dematty, avait voulu abuser d'elle et avait menacé de la tuer avec un couteau si elle lui résistait. La malheureuse avait pu s'échapper et chercher protection chez des voisins. Jules Delsalle est condamné à huit mois de prison.

GARE AUX PICK-POCKETS. — Dans les marchés, dans les foules en général, c'est pain bénit pour les voleurs à la *tire*.

Le 26 mars, au marché de la Grande-Place à Roubaix, Mme Baucart, une ménagère de la rue Pierre-de-Roubaix, sentit tout-à-coup qu'on fouillait sa poche ; elle se retourna et aperçut une femme qui lui avait pris son porte-monnaie qui contenait 8 francs.

Cette femme fut aussitôt arrêtée ; elle se nomme Jeanne Tilliens, 43 ans, marchande foraine, demeurant à Lille; elle a déjà encouru une condamnation pour un vol de ce genre; c'est une professionnelle.

Jeanne Tilliens a aggravé son cas en offrant cent sous à l'agent si il la lâchait. Après plaidoirie de Me Courtrelle le Tribunal lui inflige six mois de prison.

DE FIL EN AIGUILLE. — Le 18 février, vers minuit, arrivait au poste de police à Croix, une femme Julia Coppenolle, âgée de 20 ans, demeurant Grande-Rue, et qui venait se plaindre de brutalités de la part de son ami. On commença par la faire coucher au poste, car elle était en état d'ivresse. Le lendemain, elle renouvela ses accusations ; son ami, Victor Wauters, tisserand au tissage Vanverts, à Roubaix, l'avait brutalisée la veille ; elle ajouta que c'était un voleur, qu'il prenait de la laine à son usine ; en effet, on trouva 2 kilogs de laine à l'endroit par elle indiqué.

Malheureusement l'enquête établit qu'elle pouvait bien avoir aidé à ce vol ; et voilà pourquoi Victor Wauters et Julia Coppenolle sont poursuivis tous deux pour vol, et le premier en outre pour coups et blessures.

40 jours de prison sont infligés à Wauters ; quant à la fille, dont la défense est présentée par Me Catelle, elle s'en tire avec 15 jours et le sursis.

UN INDIVIDU, Joseph Piat, 26 ans, demeurant à Tourcoing, rue du Maréchal-Brune, avait été arrêté sous l'inculpation d'attentat à la pudeur sur une fillette de 13 ans, rue de la Tossée. A la suite des débats qui ont établi, dit le jugement, que les actes reprochés au prévenu n'avaient pas eu lieu, il a été acquitté.

ACCIDENT D'ATELIER. — Le 10 février dernier, chez M. Richardson, teinturier, un jeune ouvrier apprêteur, Louis Vinck, eut le bras gauche arraché en tombant sur une machine à brosser. L'enquête établit que le contremaître avait, de son propre chef, enlevé le couvre-engrenage pour le réparer.

Aussi M. Richardson est-il acquitté, et seul, le contremaître, Louis Brochard, responsable de l'accident, est condamné pour blessures par imprudence à 100 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Léon Vanderstraeten, vol, 3 mois de prison. — Henri Hanquart, 24 ans, journalier à Quesnoy-sur-Deûle, vol de lil de fer, 8 jours de prison. — Joseph Couzet, 25 ans, journalier à Roubaix, rue des Longues Haies, fraude, 2 mois de prison et 500 francs d'amende.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du jeudi 29 mars 1900

Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président

La loi sur les accidents du travail. — Importante décision relative aux jeunes ouvriers.

Le Tribunal civil de Lille vient de rendre à nouveau une décision des plus importantes relative aux jeunes apprentis et aux ouvriers de moins de 16 ans. Lorsqu'un employé est victime dans son travail d'un accident qui entraîne une incapacité permanente absolue ou partielle de travail, il a droit à une rente calculée sur son salaire annuel ; mais comme les apprentis ont un salaire évidemment inférieur à celui qu'ils sont appelés à gagner plus tard, lorsqu'ils auront atteint l'âge d'homme, le législateur n'a pas voulu que l'accident leur porte préjudice par ce seul fait qu'ils ont été blessés dans leur jeunesse et il a décidé, dans l'art. 8, que « le salaire » qui servira de base à la fixation de l'indemnité allouée » à l'ouvrier âgé de moins de 16 ans ou à l'apprenti victime d'un accident ne sera, pas inférieur au salaire » le plus bas des ouvriers valides de la même catégorie » occupés dans l'entreprise. »

Déjà une première fois, à l'occasion d'un apprenti apprêteur de Roubaix, sur les conclusions de Me Drillon, avocat de l'enfant, le Tribunal avait décidé qu'il convenait de prendre pour base le salaire annuel des ouvriers arrivés à la place finale à laquelle ils pouvaient espérer par un avancement normal, et notamment celui des conducteurs rameurs. Plus tard, sous la présidence de M. Levé, juge, la 1re chambre composée d'autres magistrats, avait donné une décision différente, elle avait jugé que, la loi déclarant qu'il fallait prendre le salaire des ouvriers adultes *de même catégorie*, s'il n'y avait pas d'ouvriers adultes de cette catégorie, on devait alors tabler uniquement sur le salaire des jeunes ouvriers.

Sous la présidence de M. Dassonville, le Tribunal est revenu à sa première jurisprudence, et le jugement rendu à l'audience de jeudi dernier est des plus nets et des plus précis sur ce point. Voici quelle était l'espèce. La jeune Marie Decuyper, âgée de 14 ans, était occupée chez MM. Faucheur frères, à un métier à filer, comme varoutieuse, lorsqu'elle eut l'index de la main gauche arraché dans les engrenages du métier. Ceci posé, le jugement dispose que, la profession de varoutieuse étant essentiellement une profession de début, il faut prendre pour base du salaire servant à fixer la rente des jeunes apprenties blessées le salaire gagné par les ouvrières ayant débuté par la même occupation de varoutieuses et arrivées dans l'usine à la situation définitive à laquelle il est d'habitude de voir arriver les varoutieuses.

On voit toute l'importance de cette solution.

Le procès du Conditionnement privé

Le jugement dans l'affaire « Delmsure contre la Société du Conditionnement Dubar et autres » n'a pas été rendu à l'audience de jeudi comme il avait été annoncé. Il n'est pas probable qu'il le sera avant jeudi prochain, l'un des magistrats qui ont siégé lors des plaidoiries, M. de Beaufleu, juge suppléant, étant retenu hors de Lille par un deuil de famille.

Conseil de guerre de la 1re région. — *Séance du 28 mars 1900.* — Président : M. le colonel Cossins de Belvalle ; ministère public : M. Letertre, commissaire du gouvernement.

Delden Henri, cavalier de 2e classe au 19e chasseurs à cheval, désertion à l'intérieur en temps de paix, deux ans de prison. — Défenseur, Me Pierre Lefebvre.

Desmètre Alexandre-Pierre, soldat de 2e classe au 43e régiment d'infanterie, outrages par paroles et menaces envers un supérieur en dehors du service. Un an de prison. Défenseur : Me Decaudin.

Cauchie Louis-Joseph, jeune soldat de la classe de 1895, du recrutement d'Avesnes, insoumission. Trois mois de prison. Défenseur, Me Pierre Lefebvre.

Carpentier Eugène, soldat de 2e classe au 145e régiment d'infanterie. Outrages par gestes et menaces envers un supérieur pendant le service.

Le conseil écarte la question relative au service. Carpentier échappe ainsi aux travaux publics et s'en tire avec le minimum, un an de prison, peine légère, vu les circonstances de la cause.

Baron, soldat de 2e classe au 110e d'infanterie ; désertion à l'intérieur en temps de paix. Acquitté. Défenseur : Me Moffier.

Concerts & Spectacles

Roubaix. — L'*American Biograph* a donné jeudi deux séances, l'une en matinée et l'autre en soirée, qui ont obtenu un très grand succès, bien légitime à tous égards. La matinée à laquelle assistaient les élèves du collège et du demi-pensionnat Saint-Louis, a été naturellement plus chaude en témoignages d'admiration et de satisfaction. L'enthousiasme de ces jeunes gens s'est manifesté en retentissants bravos et chaleureux applaudissements.

La soirée pour laquelle la salle était bien garnie a été plus calme, mais n'en doit pas moins être considérée comme ayant obtenu un très vif succès ; car tous les spectateurs ont été unanimes à constater que la séance était extraordinairement attrayante.

Toutes les vues ont intéressé beaucoup; mais celles qui ont laissé la plus profonde impression sont incontestablement les scènes du Vatican pour lesquelles le Souverain Pontife a daigné se prêter aux désirs du photographe et dans lesquelles son auguste personne apparaît dans un ineffable rayonnement de noblesse, de bonté et de bienveillance souriante qui charme et séduit irrésistiblement.

L'*American Biograph* donne aujourd'hui vendredi, à huit heures et demie, sa soirée d'adieu. Nous engageons vivement nos concitoyens de profiter de cette dernière séance pour voir ce spectacle pour ainsi dire unique, qu'ils regretteraient de ne pas avoir vu, quand ils en entendraient parler.

— *A la Brasserie Universelle.* — L'harmonie musicale municipale de Croix donnera le samedi 7 avril, à 8 h. 1/2 du soir, dans la salle de la Brasserie Universelle de Roubaix, une soirée extraordinaire suivie d'un bal de nuit, avec orchestre de 40 musiciens. Le bénéfice de cette fête sera consacré à l'achat d'instruments nouveaux (au diapason normal). Outre l'harmonie qui exécutera plusieurs morceaux sous la direction de son chef distingué, M. Henri Gadenne, on aura le plaisir d'entendre et d'applaudir plusieurs artistes de renom. L'entrée sera de un franc par personne.

— Les amis de la maison Saint-Louis offriront, le dimanche 1er avril, à 6 heures 1/2 du soir, une soirée récréative aux dames des sociétaires et aux membres de leur famille, dans leur local, 74, rue Descartes.

— *Cercle Philanthropique Roubaisien.* — Le concert suivi de bal de famille qui doit avoir lieu dimanche prochain 1er avril, dans la salle des fêtes du Café Pandore, 28, rue Pauvrée, au profit de la Bouchée de Pain et du Refuge de nuit, promet d'être très bien suivi. Des cachets seront vendus à l'entrée : de 5 heures 1/2, le concert commençant à 6 heures très précises du soir.

Tourcoing — *Théâtre de la Nouvelle Union.* — Le spectacle qui sera donné dimanche au Théâtre de la rue de Tournai comptera certainement parmi les plus littéraires et les plus artistiques de la saison.

Le programme porte en effet trois pièces qui sont chacune un chef d'œuvre du genre.

Le *Chalet* et le *Violoneux*, ces deux pages de musique exquise signées Adam et Offenbach, seront certainement bien accueillies du public.

Quant aux *Romanesques*, le nom seul de l'auteur, *Rostand*, suffira pour en assurer le succès. M. Alexandre a donc été bien inspiré au moment où l'opinion publique acclame dans l'auteur de *Cyrano* et d'*Aiglon* un des grands poètes de l'époque, de donner l'œuvre avec laquelle le maître a pris au Théâtre Français, son investiture de grand écrivain.

Cette soirée toute littéraire et musicale ne manquera certainement pas d'amateurs attirés par le choix des pièces et la bonne interprétation qu'ils sont sûr de trouver.

Lille. — *Grand Théâtre.* — Direction : Adrien Barbe. Vendredi 30 mars. Bur. à 7 h. Rideau à 7 h. 1/4. *Cavalleria Rusticana*, opéra ; *Le Petit Faust*, opérette, et *Fais ce que dois !* épisode dramatique de M. E. Coppée.

HIPPODROME-THÉATRE DE ROUBAIX

Dimanche 1er avril 1900, *à 8 h. 1/2*

(35e représentation de l'abonnement de M. BARRET)

LA CONSCIENCE DE L'ENFANT

Pièce nouvelle en quatre actes, de Gaston Devore. Privilège exclusif des tournées Vast avec le concours de Mmes Lina Monte et Marguerite Ninove.

Prix des places ordinaires. — Location pour toutes les places s'adresser chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare.

Jeudi 5 avril. — **Grande représentation extraordinaire** au bénéfice de M. Barret avec le concours d'artistes de l'Opéra, de la Comédie-Française, du Théâtre de la Monnaie de Bruxelles, de l'Odéon, etc.

Prix des places : Fauteuils, 8 fr. ; — Loges, 6 fr. ; — Pourtours de face, 5 fr. ; — Pourtours de côté, 3 fr. ; — 1re Galeries de face, 2 fr. 50 ; — 1re Galeries de côté, 2 fr. ; — 2e Galeries, 0,60 centimes. — La location est ouverte chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare.

NORD

Une nouvelle tentative de déraillement à Loos. — Jeudi, vers six heures du matin, deux hommes d'équipe, allant à leur travail, ont remarqué des pavés posés entre les rails le long de la voie et plusieurs aiguilles tordues. Ils informèrent de suite le chef de gare et le chef de district M. Foy, qui se rendirent immédiatement aux endroits indiqués.

Entre les gares de Loos et d'Haubourdin, à la hauteur du Sox-by (poste de raccordement du chemin des Oliveaux et du territoire de Loos), ils lurent sur une plaque en tôle à cinq leviers manœuvrant les disques et aiguilles du raccordement, l'inscription suivante : « rail sautera, moi avec, 2 avril, mort train ».

Les fils de contrôle de ce disque avaient été coupés à proximité des sonneries, au moyen d'un tiers-point.

De l'enquête faite par M. Foy, chef de district, il résulterait que cette tentative n'est pas l'œuvre d'individus ayant connaissance du fonctionnement des aiguilles des gares et qu'aucun accident ne pouvait se produire par suite de cet acte criminel.

On suppose d'autre part que les auteurs de cette tentative auront été dérangés par des personnes longeant le chemin des Oliveaux, et qu'ils auront pris la fuite avoir achevé leur mauvaise action.

M. Cottigny, commissaire de police à Loos, a ouvert une enquête, conjointement avec la gendarmerie d'Haubourdin.

Douai. — *Nécrologie.* — M. Alfred Dauphin, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, président de l'Association des anciens élèves du collège Saint-Jean, membre du conseil de fabrique de l'église Saint-Pierre, est mort, mardi, à l'âge de 58 ans.

M. Dauphin, pendant de longues années, avait rempli avec dévouement les fonctions de juge suppléant au tribunal civil de Douai.

Un amendement de M. Plichon. — M. Plichon, député du Nord, a déposé la proposition suivante sur le bureau de la Chambre :

L'article 1er de la loi du 17 février 1893 est modifié de la façon suivante :

« Les cultivateurs établis en France dans un rayon de deux kilomètres au plus de la frontière, qui exploitent en même temps des terres sur le territoire belge dans un rayon de deux kilomètres, soit comme propriétaires, soit comme locataires, en vertu de titres réguliers et ayant date certaine, passés avant le 1er février 1892 seront admis à importer en franchise des droits de douane, les produits provenant de ces dites terres, lors même que le fermier serait remplacé par un autre fermier. »

Morbecque. — *Nomination ecclésiastique.* — M. l'abbé Bultheel, curé de Quædypre, est nommé doyen de Morbecque. M. l'abbé Bultheel est originaire d'Hazebrouck ; il a été curé de la Motte-au-Bois, de 1879 à 1884.

PAS-DE-CALAIS

Le congrès des Chambres de commerce d'Arras. — M. Faucheur, président de la Chambre de commerce de Lille, viendra présider le Congrès des Chambres de commerce de la région, qui se tiendra à Arras, samedi 31 mars, à trois heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville.

BELGIQUE

LES PROCHAINES ÉLECTIONS

Dans la circonscription de Tournai-Ath. — Tiraillements dans le camp socialiste tournaisien. — Les résultats du poll contesté. — Le troisième larron. — Chez les libéraux. — Une liste agricole. — M. le sénateur comte d'Oultremont.

(De notre correspondant)

Tournai, 29 mars. — Il y a de grands tiraillements, à Tournai, dans le camp socialiste, pour le choix définitif des candidats. Un poll a eu lieu récemment pour leur désignation. Je vous en ai fait connaître le résultat. Les citoyens Pouille et Defaux en sortirent vainqueurs. Ils sont candidats pour les mandats de député effectif. MM. Vinck et Maes, l'un avocat, l'autre typographe, mais Bruxellois tous deux, doivent se contenter des candidatures pour les mandats de députés suppléants.

Or, ces deux Bruxellois, personnages plus ou moins en vue du parti, comptaient bien passer haut la main et devenir candidats effectifs.

Ce sont les gens de Basècles qui les ont fait échouer. Basècles est le principal ou plutôt le seul centre socialiste du Tournaisis. Or, Pouille est l'homme des socialistes de Basècles. Et ils ont tous voté pour lui, et pour lui seul. Du coup, ils ont fait monter de 700 le chiffre des suffrages dont il bénéficiait.

De leur côté, les socialistes de Tournai et des environs ont fait, au poll, du particularisme en faveur d'un citoyen Defaux, qui est un de leurs chefs locaux. Ainsi s'explique l'échec des deux grands hommes bruxellois devant les obscurs citoyens Pouille et Defaux.

Mais les socialistes de Tournai, qui sont bien un peu poussés par les évincés, ne veulent pas marcher à la bataille sous la direction de ce Pouille, qu'ils trouvent vraiment trop dénué de prestige. Ils réclament l'annulation du poll, prétendant notamment que les meneurs de Basècles ont amené à ce scrutin des gens qui ne sont pas affiliés au parti. Le conseil général du parti ouvrier a cru devoir intervenir pour mettre d'accord les frères ennemis. Et voici l'ingénieux moyen qu'il propose pour ne pas favoriser l'une ou l'autre des parties en présence, il les mécontenterait toutes ; et le premier de la liste socialiste serait... le citoyen Grimard, avocat et conseiller communal à Bruxelles, châtelain près de Dinant, député de Thuin.

Grimard avait déclaré qu'il se retirait modestement pour faciliter à Thuin une combinaison tendant à assurer l'élection du crû. En réalité, il évitait ainsi d'être invité de se retirer à Thuin. Mais l'occasion d'une première candidature à Tournai s'offre. Il saute dessus. Le Conseil général est content, et lui encore plus.

Reste à voir les socialistes de l'arrondissement de Tournai le sont autant.

Un délégué du Conseil général est déjà venu à Tournai dimanche pour tâcher de faire avaler aux socialistes de la région cette candidature. Une nouvelle réunion aura lieu à ce propos dimanche prochain à Leuze. Les groupes socialistes du pays de Tournai et du pays d'Ath y seront représentés.

— Du côté libéral, il y a accord pour le Sénat, MM. Huet et Crombez, sénateur sortant, seront présentés.

Pour la Chambre, il est certain que l'un des candidats sera M. Ouverleaux, député sortant d'Ath ; il est présenté à la fois par l'Association libérale et par le Cercle progressiste de cette ville.

A Tournai, libéraux et progressistes négocient encore pour les candidatures à la Chambre. M. Ouverleaux devait occuper la première place sur la liste libérale, et les libéraux ne pouvant espérer obtenir plus de deux sièges, le candidat qui suivra M. Ouverleaux sur la liste est le seul qui soit sûr d'être élu. Alors libéraux et progressistes se disputent à qui n'aura pas la troisième place.

— Enfin, on dit qu'il s'organise à Tournai-Ath un groupe qui présenterait une liste de candidats agricoles, sans couleur politique. Il y a plus de 25.000 cultivateurs dans les deux arrondissements.

— A Ath, on commente beaucoup une lettre, rendue publique, de M. le comte d'Oultremont, sénateur sortant, à M. De Moor, président de l'Association conservatrice.

M. d'Oultremont y déclare qu'il n'accepte pas le renouvellement de son mandat parce qu'on l'a tenu à l'écart des délibérations qui ont eu lieu en vue de donner à l'Association une organisation répondant aux exigences du nouveau régime électoral.

Des démarches sont faites pour obtenir de M. d'Oultremont qu'il revienne sur sa décision.

Chambre des Représentants. — *Séance du 29 mars.* — *Le cas Demblon.* — M. Vandervelde demande au ministère quelle attitude il compte prendre vis-à-vis du Parquet qui a cité M. Demblon en correctionnelle.

Il est impossible de soutenir le flagrant délit. Il n'y a pas eu coups, mais menaces de coups. Dans l'espèce actuelle, on le poursuit pour gestes. La Chambre du conseil s'est, d'ailleurs, prononcée contre les poursuites.

L'orateur dépose l'ordre du jour suivant : « La Chambre, usant des pouvoirs conférés par l'article 45 de la Constitution, requiert la suspension des poursuites dirigées contre M. Demblon jusqu'à la fin de la session législative. »

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité. La Chambre reprend ensuite la discussion du budget de l'agriculture.

La maladie du Roi. — Le Roi, qui était rentré lundi à Bruxelles, après un voyage à Wiesbaden, est retourné jeudi en cette ville pour cour consulter le célèbre oculiste qui le traite. Le Roi est atteint, paraît-il, d'un commencement de cécité.

Ostende. — *La direction du Kursaal.* — Le conseil communal d'Ostende a, en séance d'hier, désigné Monsieur Heuschling, le baryton bien connu, comme directeur du Kursaal, en remplacement du feu Massart.

Roulers. — *Décoration civique.* — Par arrêté royal du 21 mars 1900, la médaille civique de 2e classe est décernée à M. E. Hoet, agent de police, et M. A. Veralleman, veilleur de rues et chef éclusier à Roulers.

Mouscron. — *Trois affaires de vol.* — *Un des coupables se constitue prisonnier.* — Nos lecteurs se souviennent encore de ces trois affaires de vol dont nous avons donné tous les détails dans une récente édition. Dans l'après-midi du 23 mars courant, deux individus, les nommés Jean-Baptiste Leglay, 22 ans et Jules Mullier, aide-maçon, âgé de 34 ans, avaient été pris en flagrant délit de vol d'une barre de fer, au préjudice de la ville de Mouscron et de ce chef avaient été écroués au poste de police.

L'enquête qui suivit cette double arrestation révéla que ces mêmes individus étaient coupables de vol ou de recel de zinc commis au cours des nuits du 15 au 16 et du 22 au 23 courant, au préjudice de MM. J.-B. Duquenne, rentier, et de Charles Billiet, fermier, tous deux habitants de Mouscron.

La nuit qui suivit son arrestation, Jules Mullier était parvenu à s'évader.

Voici que jeudi matin, vers 8 heures, le fugitif s'est constitué prisonnier entre les mains de l'agent de police Maieur, qui se trouvait de service à la gare de Courtrai.

Comme il existait contre lui un mandat d'arrêt délivré par M. Pringiers, juge d'instruction, l'inculpé a été maintenu en état d'arrestation et incarcéré à la prison de Courtrai.

Courtrai. — *Audience correctionnelle.* — Présidence M. Jonckheere, vice-président. — Delombaerde Edouard, 00 ans, sans résidence fixe, qui avait été arrêté par la police de Courtrai, le 6 février dernier, pour rupture de ban de surveillance de police, vient d'être condamné par le Tribunal de ce siège à six mois de prison.

Verfaille Clément, 37 ans, ouvrier blanchisseur, domicilié à Menin, sans résidence fixe, arrêté, le 28 février dernier, à Menin, par M. Vandenbossche, commissaire de police, pour s'être traîné en rupture de ban de surveillance spéciale de la police, se voit infliger quatre mois de prison.

— *Le drame de la rue de Menin à Courtrai.* — A l'audience de ce matin est appelée l'affaire à charge de : 1° Vanhaelst Théophile, 42 ans, représentant de commerce et cabaretier à Courtrai, rue de Menin, prévenu de coups et blessures sur sa femme Sagon Emma, et de menaces de mort envers la même ; 2° Vandenbroucke Pierre, 53 ans, boutiquier à Courtrai, rue de la Prévôté ; et 3° Sagon Emma, femme du premier prévenu, et deux derniers sous la prévention d'outrage public aux mœurs, d'adultère et de complicité ; faits commis le 26 novembre 1899. Les débats se font à huis-clos.

Le Tribunal condamne : 1° Vanhaelst à deux amendes de 26 francs ou 8 jours de prison pour chaque amende, admettant en faveur du prévenu des circonstances atténuantes ; 2° Vandenbroucke et 3° Sagon pour le premier fait chacun à 15 jours de prison et 26 francs d'amende ou 8 jours de prison, pour le deuxième fait chacun à 3 mois d'emprisonnement.

Un jeune homme qui frappe sa mère. — Le 25 décembre dernier, vers 8 heures du soir, l'agent de police Herman, de service au Marché au lin à Courtrai, fut appelé par la nommée Dupont Léonie, demeurant rue Neuve, laquelle fit plainte qu'elle venait de recevoir des coups de son fils Stragier Arthur, 16 ans, ouvrier forgeron, demeurant avec elle, qui était en état d'ivresse. L'agent de police qui se rendit chez ce dernier pour dresser procès-verbal constata qu'il avait brisé deux chaises. Pour ces faits, renvoyé devant le Tribunal, Stragier est condamné pour coups à 16 jours de prison, pour bris mobilier, à 10 francs d'amende ou 2 jours de prison et pour ivresse à 15 francs d'amende ou 3 jours de prison, avec un sursis de cinq ans.

— *Outrages aux agents.* — Verhaeghe Albertine, 18 ans, tisserande à Courtrai, boulevard St-Jean, et Mahieu Henri, 20 ans, mineur, travaillant à Neux (France), domiciliés à Courtrai, rue de la Prévôté, sont condamnés conditionnellement avec un sursis de cinq ans, la première à huit jours de prison et 26 francs d'amende ou huit jours de prison ; le deuxième à quinze jours de prison et 26 francs d'amende ou huit jours de prison, pour avoir, à Courtrai, le 20 janvier 1900, outragé publiquement les mœurs par des actions qui blessent la pudeur.

Abus de confiance. — Verougstraete Adolphe, 26 ans, tisserand à Menin, rue de la Station, actuellement détenu sous la prévention de 1° abus de confiance d'une somme de 15 francs environ au préjudice de Vanhuyse Romanie, cabaretière à Menin, rue du Magasin de poudre ; 2° vol d'une somme de 12 francs au préjudice de la même à Menin le 5 et 6 mars dernier, vient d'être condamné par le Tribunal dans sa séance de ce matin pour le premier fait à trois mois de prison et 26 francs d'amende ou huit jours de prison ; pour le second fait à six mois de prison et 26 francs d'amende ou huit jours de prison.

Une affaire de coups. — Le 19 novembre dernier, Pareit Henri, tisserand à Menin, ayant quitté, vers 10 heures du soir, le cabaret tenu par Sergeant à Menin, fut sans motifs attaqué et roué de coups par Vanheede Achille, 20 ans, ouvrier blanchisseur à Menin, rue de Bruges ; à la suite de ces violences Pareit subit une incapacité de travail d'une huitaine de jours. Le Tribunal condamne Vanheede à deux mois de prison et 50 francs d'amende avec un sursis de 5 ans.

Le 8 décembre dernier, vers huit heures du soir, Madou Jules, ouvrier forgeron à Menin, aux Baraques, en rentrant chez lui, constatait que Catriquer Marie, âgée de 57 ans, journalière, domiciliée à Ostende, boulevard du Sud, qui était en logement chez lui et qui soignait sa femme malade au lit, était disparue, emportant une somme de 5 francs environ. A la suite de la plainte faite par Madou, le Tribunal condamne Catriquer pour vol domestique à un mois de prison et 26 francs d'amende ou huit jours de prison.

Vanderhaeghe Auguste, 30 ans, ouvrier à Menin, rue du Métier, se voit infliger deux peines d'emprisonnement de 5 mois chacune et deux amendes de 26 francs ou 8 jours de prison, ainsi que l'arrestation immédiate, pour avoir 1° à Menin en avril 1899, commis une escroquerie d'une somme de 38 francs, au préjudice de Provoost Victor, entrepreneur, rue de Bruges ; 2° à Reckem au cours de l'été dernier, escroqué une somme de 15 fr. au préjudice de Claerbout Marie, épouse Barrat, demeurant Grande-Rue.

Le 26 novembre dernier, vers deux heures de l'après-midi, Hespel Ernest, 18 ans, ouvrier en lin à Menin porte de Courtrai, qui vit en mauvaise intelligence avec son voisin Willaert Cyrille, tisserand, se rendit chez ce dernier, armé d'un couteau, le menaça de mort, et dégrada la porte de la demeure en frappant sur celle-ci à l'aide de son couteau. Ces faits lui ont valu, avec un sursis de cinq ans, deux amendes, l'une de 26 francs ou huit jours de prison, l'autre de 15 francs ou trois jours de prison.

Vervaecke Léopold, âgé de 33 ans, journalier à Courtrai, cité St-Jean, est condamné à deux peines d'un mois d'emprisonnement et 15 francs d'amende ou trois jours de prison, pour avoir, à Courtrai, le premier jour de l'an, étant ivre, porté des coups et fait des blessures à ses voisines, Mulleman Marie et Laevens Marie.

Le 27 novembre dernier, vers 9 heures du soir, Vermeulen Jules, 33 ans, ouvrier agricole, et Vermeulen Pharaïde, 30 ans, ménagère, tous deux demeurant à Courtrai, cité Velghe, entraient au cabaret tenu par Van Damme Gustave, boucher et cabaretier rue de Menin, et y prirent plusieurs consommations qu'ils refusèrent de payer ; le premier porta en outre plusieurs coups au patron de l'établissement et à la sœur de ce dernier. Pour ces faits cités en justice, ils sont condamnés chacun à 15 fr. d'amende ou trois jours de prison pour ivresse ; le premier en outre, pour coups, à 50 fr. d'amende ou quinze jours de prison.

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » A PARIS

On trouve régulièrement le « JOURNAL DE ROUBAIX » *à Paris, chez M. Langlade, 114, rue Montmartre, et dans tous les kiosques et dépôts suivants :*

96. Coin boul. de Strasbourg et rue Château-d'Eau. — 95. Gare de l'Est (droite). — 82. Gare de l'Est (gauche). — 79. Place de la République, en face les Omnibus. — 80. Place de la République, en face la caserne ; Librairie, 74, boulevard Voltaire. — 151. Coin place de la Bastille et du boul. Contrescarpe. — 196. Boul. Sébastopol, en face Thierry et Sigrand. — 93. Coin du boul. Sébastopol et la rue Rambuteau. — 274. Coin du boul. Sébastopol et de la rue Berger. — 209. Boulevard Sébastopol, en face Pygmalion. — 457. Place Saint-Michel, en face les Omnibus. — 416. Boul. Saint Michel, au coin du boul. St.-Germain. — 458. Coin du boul. Saint-Michel et de la rue Soufflot. — 350. Coin du boul. St-Germain et de l'Ancienne-Comédie. — 230. Rue Marengo, en face le Louvre. — 446. Place du Théâtre-Français ; Librairie, 111, rue Monge. — 331. Place Saint-Germain-des-Prés — 337. Boulevard Saint-Germain et rue du Bac ; Gare de Bercy, coin rue de Bambouillet. — 285. Boulevard Denain (Gare du Nord) ; Marchand de journaux, coin avenue Parmentier et faubourg du Temple ; Marchand de journaux boulevard Barbès et boulevard Magenta (Omnibus). — 269. Kiosque, coin rue Maubeuge et faubourg Montmartre ; Papeterie Cottereau, 16, rue de Flandre ; Marchand de journaux, 34, rue de la Chapelle. — 50. Coin faub. Montmartre et boulevard Montmartre. — 51. Coin boulevard Poissonnière et rue Montmartre. — 53. Coin boul. Poissonnière et faubourg Montmartre. — 56. Boul. Montmartre, face pass. Jouffroy (droite). — 44. Boul. Montmartre, face le pass. Jouffroy (gauche). — 45. Boul. Montmartre, face le pass. des Panoramas. — 64. Boul. Montmartre, coin de la rue Vivienne. — 37. Coin boulevard des Italiens et rue de Richelieu. — 35. Boul. des Italiens, en face le passage de l'Opéra. — 34. Coin boulevard des Italiens et rue Lepelletier. — 33. Boulevard des Italiens, en face le pass des Princes. — 32. Coin boulevard des Italiens, en face le café Riche. — 30. Boul. Italiens, entre rue Lepelletier et Laffitte. — 22. Coin boulevard des Italiens et rue du Helder. — 18. Coin du boulevard des Italiens et rue du Helder. — 290. Place de l'Opéra, en face de la parfumerie Vaissier. — 151. Place de l'Opéra, en face le Café de la Paix. — 913. Boulevard des Capucines, en face le Grand-Hôtel. — 246. Boulevard des Capucines, en face le Grand-Hôtel. — 3. Place des Trois-Quartiers. — 1. Place de la Madeleine, en face des Omnibus. — 172. Gare Saint-Lazare, cour de Rome. — 120. Gare Saint-Lazare, (Cour du Havre). — 58. Coin du boulevard et du faubourg Poissonnière. — 60. Coin du boul. Bonne-Nouvelle et faub. Poissonnière. — 246. Boulevard Poissonnière. — 92. Boulevard Bonne-Nouvelle et porte St-Denis. — 69. Coin du boulevard St-Denis et du boul. Sébastopol. — 268. Coin du boulevard Sébastopol et du boulevard St-Denis.

MALADIES DES VOIES URINAIRES
Docteur FEUCHÈRE, médecin-spécialiste
de la Faculté de Paris
28, rue de Lorraine, Roubaix. — Mardi, jeudi, samedi de 5 h. 1/2 à 6 heures soir. 51700

LA CONSTIPATION ET L'INFLAMMATION
SONT VAINCUES PAR
LES GRAINES DE SANTÉ VÉGÉTALES
(marque déposée)
*gra